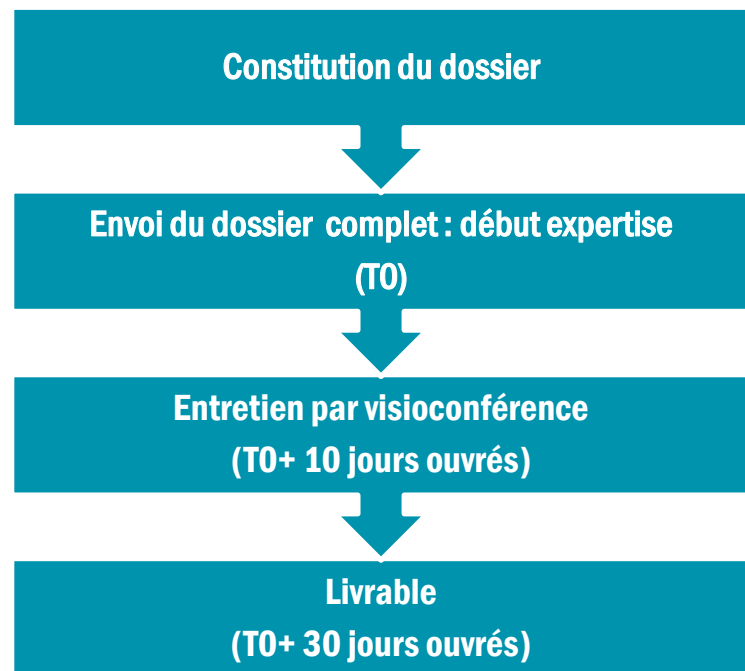


Entrepreneurs, inventeurs, chercheurs, vous souhaitez vérifier le caractère innovant de votre projet ? Vous positionner face à l'état de l'art et aux tendances de marché? Identifier des niches porteuses ? Préparer une demande de financement ? L'expertise innovation vous propose une analyse gratuite à 360° et des conseils personnalisés pour faciliter votre développement.



L'expertise en pratique



Cette expertise s'appuie sur le savoir-faire d'un cabinet de conseil en innovation, [Erdyn](#), intervenant régulièrement auprès des financeurs (expert BPI France) et des accompagnateurs (incubateurs, accélérateurs, SATT)

Votre engagement :

- Nous fournir un dossier de présentation de votre projet,
- Préparer une présentation orale de 15 min et vous rendre disponible pour 2h d'entretien.

Notre engagement :

- Vous fournir un avis argumenté sur votre positionnement, sur les plans technique et économique avec détermination du caractère innovant,
- Vous remettre une liste de recommandations-clés et des priorités à engager

A savoir :

- Nous agissons dans votre intérêt, dans un cadre d'une **stricte confidentialité**.
- L'Expertise innovation est un service mutualisé. Ce service est cofinancé par l'Union Européenne.
- L'expertise réalisée ne permet pas de s'affranchir des procédures et règles en vigueur pour l'obtention d'aides régionales ou européennes.